



# SUD RETZ BASKET

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

### PRATIQUE DU BASKET + BUVETTE EN SALLE

M. AVERTY  
Rédacteurs : L. PASQUEREAU  
(Co-Présidents) F. YVERNOGÉAU

V. 04  
du 20/08/2021

Page 1/6

## MESURES DE PREVENTION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19 LORS DE LA PRATIQUE DU BASKET : ENTRAINEMENTS ET MATCHS EN SALLE + BUVETTE INTERIEURE

### 1 – REGLES DE BASE

- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, fièvre, etc ...) et contacter son médecin traitant (appeler le 15 en cas de symptômes graves). Prévenir un éducateur et/ou un membre du bureau SRB.
- **Le Pass Sanitaire est obligatoire pour accéder dans les salles.** La FFBB invite TOUS ses licenciés à se faire vacciner dans les meilleurs délais.
- Toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.
- Port obligatoire du masque chirurgical pour tous en intérieur (sauf durant la pratique sportive) – (*Arrêté Préfectoral 44 du 29/07/21*)
- Lavage soigneux des mains avec de l'eau et du savon (ou avec une solution hydroalcoolique) :
  - Avant l'accès aux salles puis régulièrement.
  - après contact impromptu avec des personnes ou utilisation de matériels récemment manipulés par d'autres personnes,
  - avant et après avoir bu, manger, fumer.
  - se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage unique.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt dans une poubelle. A défaut, éternuer et tousser dans son coude.
- Limitation au strict nécessaire du prêt de matériel et des contacts avec les surfaces communes. Désinfection préalable avec des lingettes/sprays désinfectants.
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.
- Saluer au loin, sans se serrer la main, s'embrasser et sans accolades.



# SUD RETZ BASKET

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

### PRATIQUE DU BASKET + BUVETTE EN SALLE

M. AVERTY  
Rédacteurs : L. PASQUEREAU  
(Co-Présidents) F. YVERNOGÉAU

V. 04  
du 20/08/2021

Page 2/6

## 2 – MANAGER ET REFERENTS COVID-19

- MANAGER COVID-19 désigné : **Laurent PASQUEREAU** (06 63 88 64 65) – **Contact** : sudretzbasket44@gmail.com
- REFERENTS COVID-19 désignés :
  - Les éducateurs sportifs salariés : **Aline DELCROIX et Léo UTJES**
  - Les membres du bureau SRB
  - Les entraîneurs bénévoles
  - Les responsables de salle (lors des matchs)

## 3 - ACCES AUX SALLES (pour TOUT entrant majeur, et > 12 ans à partir du 30/09/21)

- Covoiturage pour les licenciés : port du masque obligatoire en voiture pour les plus de 11 ans, et recommandé pour les plus de 6 ans. Il en va de la responsabilité de chacun pour la santé de tous.
- Entrée dans les salles :
  - **Pass Sanitaire obligatoire POUR TOUS** : public, visiteurs, spectateurs, parents accompagnateurs, bénévoles, membres SRB, joueurs, éducateurs, entraîneurs, officiels, licenciés > 12ans, ....  
**Fournir en version papier ou numérique :**
    - Soit un Certificat de vaccination complète (2 doses + 7 jours)
    - Soit un Certificat de test négatif (PCR ou Antigénique) ou autotest avec un professionnel de santé, de moins de 72h
    - Soit un Certificat de rétablissement de la Covid-19 de + de 2 semaines et de – de 6 mois**Le référent Covid SRB peut demander une pièce d'identité, mais ne peut pas l'imposer.**  
**En cas d'absence du Référent Covid SRB à l'entrée de la salle, la personne doit se signaler à son arrivée au Référent pour la vérification de son Pass Sanitaire.**
  - **Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans**, et recommandé pour les plus de 6 ans.
  - **Lavage des mains** (eau + savon) et/ou désinfection au gel hydroalcoolique obligatoire en arrivant.

**Toute personne ne présentant pas un Pass Sanitaire valide et ne portant pas de masque se verra refuser l'accès.**  
**Les forces de l'ordre pourront être aussitôt averties en cas de non respect des règles.**



# SUD RETZ BASKET

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

### PRATIQUE DU BASKET + BUVETTE EN SALLE

M. AVERTY  
 Rédacteurs : L. PASQUEREAU  
 (Co-Présidents) F. YVERNOGÉAU

V. 04  
 du 20/08/2021

Page 3/6

- En cas de contrôle des forces de l'ordre :

**Faux Pass Sanitaire** = amende de 750 € forfaitisée à 135 € pour la personne concernée, 1 500 € si récidive

**Défaut de vérification du Pass Sanitaire\*** = amende de 1 000 € pour l'association SRB  
 = en cas de récidive : interdiction d'exercer pour l'association et ses salariés, fermeture de la salle pendant 7 jours, 9 000 € d'amende + 1 an d'emprisonnement

(\*si une personne est présente dans la salle sans Pass Sanitaire valide et qui n'a donc pas été contrôlée par l'association SRB)

- Les sanitaires sont accessibles.
- Respecter les sens de circulation indiqués par des affiches.

	<b>Machecoul Cahouët</b>	<b>Machecoul Les Loges</b>	<b>Machecoul Le Falleron</b>	<b>La Marne La Chesnaie</b>	<b>Fresnay En Retz</b>
<b>Entrée</b>	Porte d'entrée	Par le couloir – porte verte	Porte d'entrée	Porte d'entrée	Porte verte près de la salle des fêtes
<b>Sortie(s)</b>	Porte de secours au fond, et Par la salle des Loges : porte du couloir côté boulodrome et porte d'entrée verte au fond du couloir.	Porte de secours, à gauche, côté terrain de foot, et au fond à droite, côté boulodrome	Porte de secours, au fond à gauche, côté boulodrome	Porte de secours, à gauche, côté parking	Porte de secours, à gauche, côté terrain de foot, et au fond côté terrain de foot



# SUD RETZ BASKET

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

### PRATIQUE DU BASKET + BUVETTE EN SALLE

M. AVERTY  
Rédacteurs : L. PASQUEREAU  
(Co-Présidents) F. YVERNOGÉAU

V. 04  
du 20/08/2021

Page 4/6

#### **4 – PRATIQUE DU BASKET : ENTRAÎNEMENTS - CAMPS D'ETE - STAGES**

- **L'éducateur est le Référent COVID, il est responsable du respect de l'ensemble de ces consignes.**
- Le référent aère la salle si elle vient d'être occupée et prépare le matériel COVID :
  - solution hydro alcoolique en spray à l'entrée de la salle pour tout entrant,
  - solution hydro alcoolique en spray au point principal d'entrée/sortie du terrain pour les licenciés (si différent de l'entrée dans la salle),
  - produit désinfectant des surfaces avec papier jetable.
- **La présence du public est interdite** (tolérance pour les accompagnants des plus jeunes, seulement pour accompagner le licencié dans la salle, et venir le chercher – désinfection des mains, port du masque obligatoire et distanciation sociale). **L'accompagnant doit se signaler auprès de l'éducateur pour une vérification de son Pass Sanitaire.**
- Une prise de température peut être réalisée sur les licenciés à leur arrivée en cas de doute (aucune donnée n'est enregistrée).
- **Les sanitaires, vestiaires et douches sont accessibles.**
- Le Référent prépare les ballons et le matériel qui vont être utilisés. Ce matériel a été désinfecté à la dernière utilisation (voir fiche sanitaire ou fiche de présence). Une désinfection sera quand même réalisée si le matériel a servi dans la journée.
- Le Référent liste les licenciés présents (feuille de présence tenue par les éducateurs) et tient à disposition du Manager COVID-19 ce document pour la durée de la saison.
- Les licenciés retirent leur masque à l'entrée sur le terrain pour l'échauffement et l'entraînement. Lors des sorties du terrain (pauses, sanitaires) et à la fin de l'entraînement : désinfection des mains et port du masque systématique, puis désinfection des ballons et du matériel utilisé avant rangement.
- **Pour un seul et même groupe de licenciés s'entraînant ensemble** : en cas de souhait de repas convivial, le "chacun apporte son panier" est privilégié. La distribution de boissons et de nourriture est tolérée, dans le respect des règles sanitaires de base (utilisation de gants alimentaires jetables, distanciation sociale respectée avec le masque enlevé, ...).
- Eviter les regroupements et croisements avec d'autres groupes (accompagnants, licenciés, équipes, entraînement suivant). Respecter les sorties.
- Fin de l'entraînement : le Référent aère au maximum la salle, désinfecte/fait désinfecter les sanitaires, vestiaires, douches, les poignées de portes, interrupteurs, manivelles des paniers, ... Il renseigne la **fiche sanitaire** présente dans le local ballon et/ou la **fiche de présence** qui comporte une case "désinfection".



# SUD RETZ BASKET

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

### PRATIQUE DU BASKET + BUVETTE EN SALLE

M. AVERTY  
Rédacteurs : L. PASQUEREAU  
(Co-Présidents) F. YVERNOGÉAU

V. 04  
du 20/08/2021

Page 5/6

## 5 – PRATIQUE DU BASKET : MATCHS

- **Le Responsable de salle est le Référent COVID. Il est responsable du respect de l'ensemble de ces consignes.**
- Le Référent aère la salle si elle vient d'être occupée et prépare le matériel COVID :
  - 1 spray de solution hydro alcoolique à l'entrée de la salle pour tout entrant (en complément de l'éventuel matériel communal),
  - 2 sprays de solution hydro alcoolique de chaque côté de la table de marque, pour la table et chaque équipe,
  - produit désinfectant des surfaces avec papier jetable : désinfection de la table de marque et des bancs de touche.
- Le public reste masqué.
- **Les sanitaires, vestiaires et douches sont accessibles.**
- Le Référent prépare 1 ballon pour le match qu'il désinfecte avant le match.
- Les équipes adverses prévoient leurs ballons pour l'échauffement et leur bouteille d'eau nominative.
- Les licenciés doivent privilégier l'arrivée au match en tenu de sport. Le Référent assure une désinfection des vestiaires après chaque passage d'un groupe.
- Les licenciés retirent leur masque à l'entrée sur le terrain pour l'échauffement et l'entraînement. A la fin du match : désinfection des mains et port du masque obligatoires.
- Eviter les regroupements et croisements avec d'autres groupes (accompagnants, licenciés, équipes, matchs suivant). Respecter les sorties.
- Fin du match : le Référent s'assure de la désinfection de la table de marque, bancs de touche, ballon avant rangement. Il aère au maximum la salle, désinfecte/fait désinfecter les sanitaires, vestiaires, douches, les poignées de portes, interrupteurs, manivelles des paniers, ... Il renseigne la **fiche sanitaire** présente dans le local ballon.



# SUD RETZ BASKET

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

### PRATIQUE DU BASKET + BUVETTE EN SALLE

M. AVERTY  
Rédacteurs : L. PASQUEREAU  
(Co-Présidents) F. YVERNOGÉAU

V. 04  
du 20/08/2021

Page 6/6

## **6 – BUVETTE**

- Les buvettes sont autorisées en intérieur. Un spray de solution hydro alcoolique est à disposition du public à l'arrivée au bar.
- Les consommateurs doivent respecter la distanciation sociale d'1 mètre lorsque leur masque est enlevé. Des affiches interdisent les regroupements devant le bar, et incitent à consommer sur des tables ou à l'extérieur.
- Toutes les personnes assurant le service derrière le bar portent un masque. Du savon/solution hydro alcoolique est à leur disposition pour un usage régulier. Un pulvérisateur de produit virucide et papier jetable sont à disposition pour un lavage régulier des tables mange-debout, comptoir, caisse, poignée de la tireuse à bières, verseur du percolateur, etc ...
- Les ventes sont réalisées principalement avec des contenants jetables pour limiter tout retour au bar : gobelets jetables, canettes recyclables, touilles en bois, serviettes papiers, ... Les confiseries possèdent toutes un emballage individuel.

## **7 – CONDUITE A TENIR EN CAS DE PERSONNE PRESENTANT LES SYMPTOMES**

- Toute personne qui ressent les symptômes apparentés à celui d'une grippe (maux de tête, courbatures, frissons, ...) doit quitter les locaux, rentrer chez lui et contacter son médecin traitant. Toute personne qui en plus des symptômes ci-dessus, présente des difficultés respiratoires, essoufflement, douleurs thoraciques, doit contacter (ou fait contacter) les secours (18 ou 112).
- En cas de doute ou de suspicion d'un cas COVID, la personne est isolée (avec masque). Un nettoyage des zones où elle a été est réalisé.
- Dans tous les cas, le Référent Covid à minima, doit être informé, ainsi que le Manager Covid et les membres du bureau SRB.
- La Manager informe de la suspicion de cas l'équipe (liste des présents à l'entraînement concerné via la feuille de présence, liste des équipes concernées lors d'un match via la e-marque). Dans l'attente du résultat du test, les personnes éventuellement contact doivent être vigilantes à de potentiels symptômes et redoubler d'attention avec les gestes barrières. Elles sont encouragées à pratiquer un dépistage.
- En cas de test positif, les personnes du même groupe ou de la même équipe deviennent des cas contact. Le Manager COVID informe le groupe ou les équipes, et est en mesure de communiquer la liste des personnes contact à l'ARS. Ces personnes peuvent être contactées par les inspecteurs de l'ARS ou de l'Assurance Maladie : isolement strict avec port du masque pendant 10 jours + test à faire dans les jours suivant le dernier contact avec la personne testée positive.